

DÉGRAISSANT SOL AUTOLAVEUSE



Réf 1808

1. PROPRIÉTÉS :

IDEGREEN DEGRAISSANT SOL AUTOLAVEUSE s'utilise pour dissoudre les huiles, graisses, essences sur sols et surfaces lisses.

Peut s'utiliser dans les domaines suivants :

- Industriel y compris agro alimentaires:

Elimine les « graisses moteurs », graisses ou huiles des équipements et des machines.

Emulsionne rapidement et sans danger les huiles, graisses, essences, suies et cambouis.

Le produit est un anti adhésif soudure dit: « anti-graton » (aluminium ou inox).

Rénove les aluminiums et les inox.

Nettoyages intensifs des sols, ne laisse aucun résidu glissant, n'attaque ni les peintures ni les époxydes.

- Agricole :

Elimine les « graisses moteurs » ou huiles sur matériel agricole.

Dé-colmate les filtres à engrais.

- Collectivité :

Peut s'utiliser dans les cuisines, produit conforme à la réglementation sur le contact alimentaire.

Elimine les graisses cuites ou caramélisées, sur fours et hottes de cuisson.

Nettoyage des sols : avec une auto-laveuse ou manuellement.

2. MODE D'EMPLOI :

S'utilise dilué :

- en autolaveuse de 2% à 5% selon les salissures.

- en machine haute pression de 5% à 7% selon l'utilisation.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide ambré
pH :	11 +/- 0,5
Densité :	1,04 +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) :	Entre 5% et 15% de : agents de surface non ioniques - 5% de : polycarboxylates

4. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 4x5L.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel et tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1808) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr .

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme au règlement 2092/91, REPAB, pour le nettoyage des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Produit assimilé à des usages domestiques (produits pour collectivités). Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/1999 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 29-08-2019-V2